



■ *Ensemble, on est plus fort !* ■

LES FINANCEMENTS DES RADIOS ASSOCIATIVES ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

SOMMAIRE

A- INTRODUCTION

B- LE FSER : EVOLUTION & ETAT DES LIEUX

C- PERSPECTIVES : Les préconisations du SNRL

1- Barèmes & budgets FSER 2011-2012-2013

2- Réforme du FSER

D- LA RNT

A- INTRODUCTION

Les radios associatives issues des radios libres des années 70 ont connu de profondes mutations durant ces 30 dernières années. Faites par des professionnels et des bénévoles, elles ont aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans la vie locale tant sur le plan médiatique que culturel, social et éducatif.

Véritables actrices de leur territoire, les radios associatives qui sont aujourd'hui plus de 600 en France, ont du et su s'adapter pour répondre d'une part à la pérennisation de leur(s) activité(s) et d'autre part à une mission de service public radiophonique qui se pose de plus en plus à elles.

Les enjeux économiques, comme la diversification des ressources financières et la pérennisation des emplois, sont des questions qui se posent régulièrement aux radios associatives, mettant ainsi les acteurs de ces radios devant des choix souvent épineux et parfois hors de portée.

Il faut rappeler que depuis la libéralisation des ondes en 1981 et l'institution d'un Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), le modèle économique (nous pouvons également parler de modèles économiques au pluriel) des radios associatives a connu de nombreuses évolutions avec souvent des incertitudes quant à sa pérennité, notamment à cause des difficultés liées au financement du FSER.

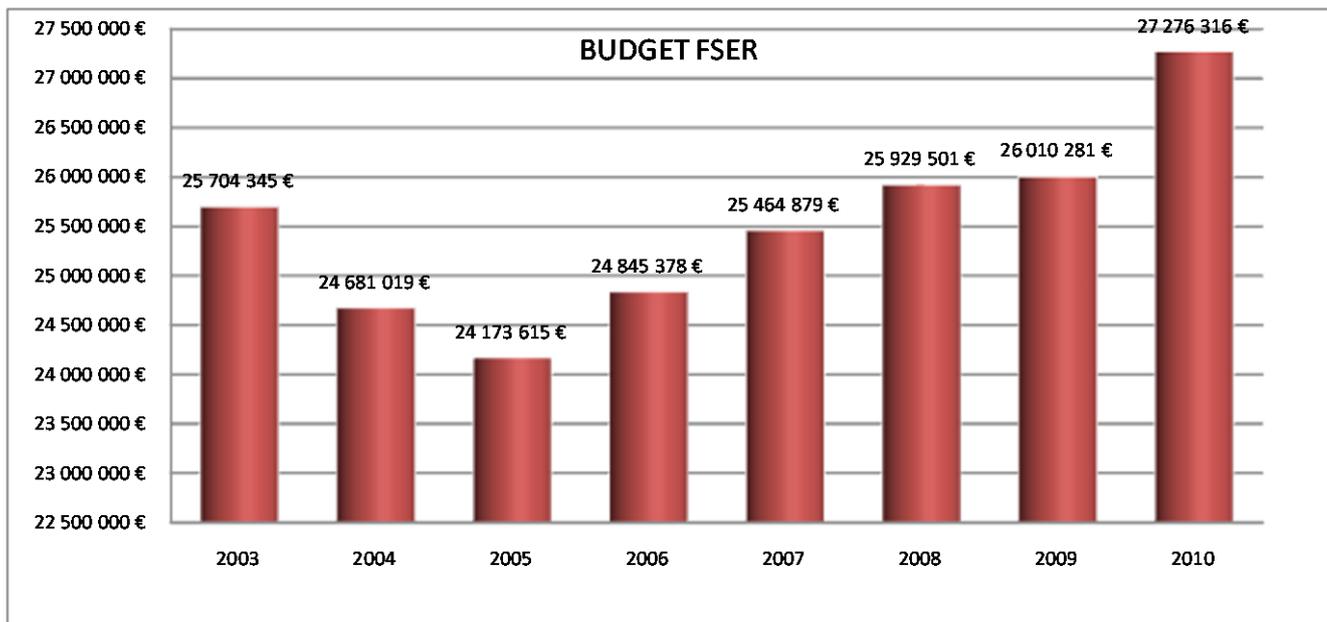
Ainsi, en 30 ans, entre financement d'Etat réglementé via le FSER, dispositifs et aides spécifiques mis en place par les collectivités locales, aides à l'emploi, la composition de l'assiette des aides publiques à destination des radios associatives a fortement changé. Leur financement reste très fragile et même précaire.

L'objet de ce document est de dresser un état des lieux précis sur ces financements à destination des radios associatives en tenant compte de leur évolution et de sortir des préconisations syndicales pour permettre aux radios associatives d'être confortées dans leurs actions et prérogatives d'intérêt général.

B- LE FSER : EVOLUTION & ETAT DES LIEUX

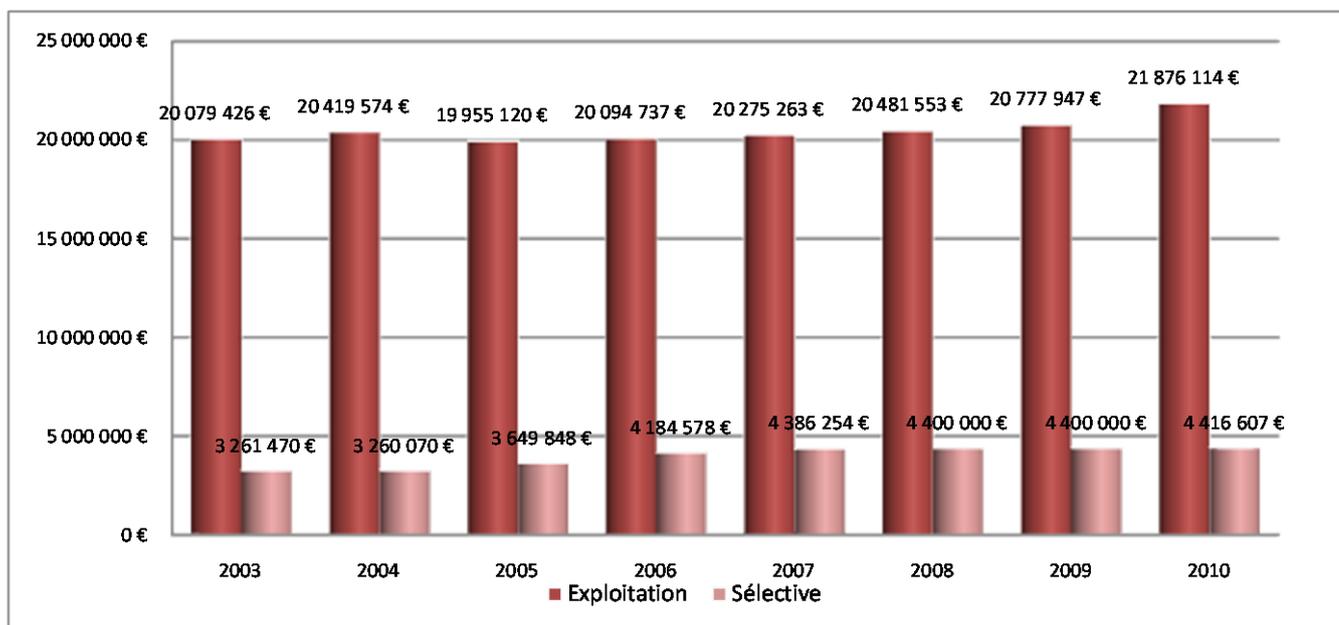
EVOLUTION DU BUDGET FSER

Le budget du FSER a été fluctuant entre 2003 et 2010 avec un creux sur les années 2004 et 2005. En 8 ans, le budget du FSER n'a augmenté que de 1 571 971€ soit une hausse de 5,7 % dont les 2 tiers de l'augmentation entre 2009 et 2010.



Graph 1. : Evolution du budget du FSER (Source : Rapports d'activité du FSER)

Regardons en détail l'évolution des aides à l'exploitation (dite « fonctionnement » avant 2007) et sélective (dite « majoration » avant 2007) du FSER depuis 2003 :



Graph 2 : Montants de la subvention d'exploitation et de l'aide sélective entre 2003 et 2009 (Source : Rapports d'activité du FSER)

Le Graph 2 montre que la subvention d'exploitation et l'aide sélective ont été mieux dotées en proportion du budget global. On pourrait se satisfaire de ces apparents « bons » chiffres.

Mais si l'on met en relation (tab 1 & tab 2), le nombre de radios ayant obtenu la subvention d'exploitation et l'aide sélective et le montant de ces aides, la moyenne obtenue par radio est en forte baisse.

On constate ainsi que les montants accordés en moyenne par radio pour la subvention d'exploitation et l'aide sélective sont en baisse, respectivement de -313 € et - 1 399 € entre 2003 et 2010. Cela s'explique par la forte augmentation du nombre de radios ayant obtenu la subvention d'exploitation +9,9 % et l'aide sélective +60% tandis que l'enveloppe financière n'a progressé que de 8,9% pour l'exploitation et 36% pour la sélective sur cette période.

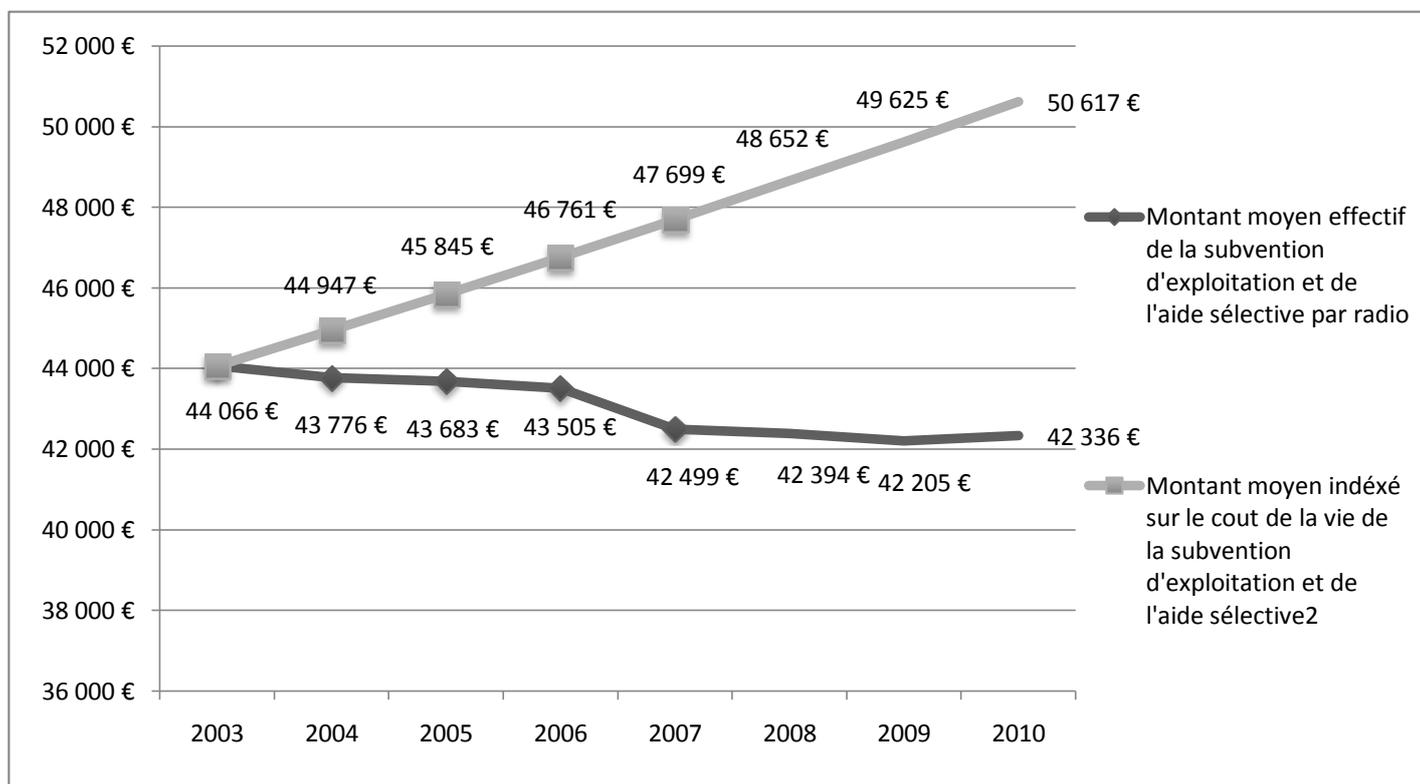
ANNEE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
BUDGET FSER	25 704 345	24 681 019	24 173 615	24 845 378	25 464 879	25 929 501	26 010 281	27 276 316
SUB. EXPLOITATION	20 079 426	20 419 574	19 955 120	20 094 737	20 275 263	20 481 553	20 771 947	21 876 114
Demandées	592	606	602	603	609	616	643	658
Attribuées	574	584	567	585	588	596	606	631
Rejetées	18	22	35	18	22	20	37	27
Moyenne sub. exploitation par radio	34 982	34 965	35 194	34 349	34 481	34 365	34 277	34 669
AIDE SELECTIVE	3 261 470	3 260 070	3 649 848	4 184 578	4 386 254	4 400 000	4 400 000	4 416 607
Attribuées	359	370	421	457	547	548	555	576
Moyenne aide sélective radio	9 084	8 811	8 669	9 156	8 018	8 029	7 928	7 667
AIDE A								
L'INSTALLATION	152 680	213 200	60 750	91 500	365 670	573 790	334 000	256 000
Attribuées	10	14	4	6	23	36	21	16
AIDE A L'EQUIPEMENT	1 118 345	762 265	492 200	427 380	389 175	423 512	439 185	575 695
FONCTIONNEMENT COMMISSION FSER	38 608	25 910	15 697	12 834	14 036	16 281	13 668	9 057

Tab 1 : Montants des différents postes de dépenses du FSER entre 2003 et 2010 – En Euros (Source : Rapports d'activité du FSER)

	VALEUR	POURCENTAGE
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ACCORDEES	+ 57 radios	+ 9,9 %
SUBVENTION D'EXPLOITATION	+ 1 796 688 €	+ 8,9 %
MOYENNE DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION PAR RADIO	- 313 €	-0,9 %
AIDES SELECTIVES ACCORDEES	+ 217 radios	+ 60 %
AIDE SELECTIVE	+ 1 155 137 €	+ 35 %
MOYENNE DE L'AIDE SELECTIVE PAR RADIO	- 1 417 €	- 15,6 %
SUBVENTION D'EXPLOITATION ET AIDE SELECTIVE	+ 2 951 825 €	+ 12,6 %
MOYENNE DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION ET AIDE SELECTIVE PAR RADIO	- 1 730 €	- 3,9 %

Tab 2 : Evolution entre 2003 et 2010 (Réalisé par le SNRL)

Les données du graph 3 ci-dessous montrent l'évolution réelle du montant moyen de la subvention d'exploitation et de l'aide sélective par radio et l'évolution projetée de ce même montant sur la base d'une augmentation moyenne du coût de la vie de 2% :



Graph 3 : Comparaison de l'évolution de la subvention d'exploitation et l'aide sélective par radio et du montant de ces aides indexées sur le coût de la vie (2%) (Source Rapport d'activités du FSER et données SNRL)

Sur 8 ans, on peut constater que :

- La moyenne du total de la subvention d'exploitation et de l'aide sélective par radio a baissée de 1 730 € soit 3,9% entre 2003 et 2010.
- Par rapport au montant moyen indexé sur le coût de la vie, la différence en moyenne par radio se solde par une perte conséquente d'environ **8 281 € sur 8 ans**.

Il aurait fallu ainsi une revalorisation de **19,6% du FSER en 2010** pour que l'aide moyenne par radio soit à un niveau équivalent dans le budget des radios à celui de 2003.

En conclusion, même si le budget global du FSER a augmenté depuis 2003, il n'a, d'une part, aucunement répondu à la forte progression du nombre de radios associatives éligibles au FSER et d'autre part, à l'augmentation annuelle du coût de la vie.

C- PERSPECTIVES : LES PRECONISATIONS DU SNRL

Les mutations technologiques annoncées et les constats sur l'évolution des financements publics nécessitent qu'une large réflexion soit posée afin de sortir des propositions garantissant la pérennité des financements. Cela doit se faire d'une part, au niveau du FSER afin de redéfinir certaines orientations et modalités d'attributions des subventions que ce soit pour l'analogique et pour la future enveloppe dédiée au numérique et d'autre part, au niveau des collectivités locales.

Quelles préconisations en la matière ?

En préambule, il est important que le FSER reste le soutien premier des radios associatives afin de garantir au mieux une égalité de financement des radios entre les territoires.

Les orientations des subventions FSER

Force est de constater que, malgré quelques légères augmentations du budget du FSER depuis 2003 et plus récemment d'une dotation supplémentaire de 2M€ du FSER pour 2011, la subvention moyenne par radio a fortement baissée depuis 2003 à cause notamment de l'entrée régulière de nouvelles radios associatives sur la bande FM.

Il est donc primordial de « penser » le budget du FSER sur plusieurs années et de voir dès 2011 les orientations budgétaires qui peuvent être faites avec l'enveloppe supplémentaire de 2M€.

1- BAREMES & BUDGET FSER 2011-2012-2013

La volonté du Ministre de la Culture et de la Communication de doter en 2011 le budget du FSER de 2M€ supplémentaire, doit s'inscrire dans la durée afin de rattraper le retard de financement du FSER accumulé depuis des années. Entre l'augmentation régulière des charges pour les radios et l'entrée de nouvelles radios chaque année sur la bande FM et obtenant les aides du FSER, les subventions moyennes accordées aux radios associatives sont en forte baisse.

Il s'agit donc de planifier sur les 3 prochaines années, des dotations complémentaires afin que le budget du FSER soit en capacité de répondre aux nouvelles demandes de subvention et aux charges croissantes des radios.

a- Avec plafond

REVALORISATION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2011-2012-2013 - AVEC PLAFOND

Base actuelle	2011 (+8%)			2012 (+5%)			2013 (+3%)		
	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche
3 900 €	4 212 €	7	29 484 €	4 423 €	8	35 381 €	4 555 €	8	36 442 €
6 600 €	7 128 €	12	85 536 €	7 484 €	13	97 297 €	7 709 €	13	100 216 €
10 700 €	11 556 €	24	277 344 €	12 134 €	25	303 345 €	12 498 €	25	312 445 €
15 000 €	16 200 €	33	534 600 €	17 010 €	34	578 340 €	17 520 €	34	595 690 €
20 000 €	21 600 €	22	475 200 €	22 680 €	23	521 640 €	23 360 €	23	537 289 €
26 000 €	28 080 €	26	730 080 €	29 484 €	27	796 068 €	30 369 €	27	819 950 €
30 000 €	32 400 €	23	745 200 €	34 020 €	24	816 480 €	35 041 €	24	840 974 €
36 000 €	38 880 €	142	5 520 960 €	40 824 €	144	5 878 656 €	42 049 €	145	6 097 064 €
40 000 €	43 200 €	347	14 990 400 €	45 360 €	350	15 876 000 €	46 721 €	355	16 585 884 €
10 000 €	10 800 €	15	162 000 €	11 340 €	16	181 440 €	11 680 €	16	186 883 €
TOTAL		651	23 550 804 €		664	25 084 647 €		670	26 112 839 €

BUDGET GLOBAL FSER

	2011	2012	2013
Subvention exploitation	23 550 804 €	25 084 647 €	26 112 839 €
Aide sélective	4 600 000 €	5 000 000 €	5 950 000 €
Subvention d'installation	360 000 €	364 353 €	377 161 €
Aides à l'équipement	486 000 €	486 000 €	495 000 €
Recours gracieux et contentieux	51 000 €	51 000 €	51 000 €
Frais de fonctionnement	14 000 €	14 000 €	14 000 €
TOTAL BUDGET FSER	29 061 804 €	31 000 000 €	33 000 000 €

b- Sans plafond

REVALORISATION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION 2011-2012-2013 - SANS PLAFOND

Base actuelle	2011 (+5%)			2012 (+5%)			2013 (+3%)		
	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche	Montant Sub. Expl.	Estimation Sub. Expl. attribuées	Total par tranche
3 900 €	4 095 €	7	28 665 €	4 300 €	8	34 398 €	4 429 €	8	35 430 €
6 600 €	6 930 €	12	83 160 €	7 277 €	13	94 595 €	7 495 €	13	97 432 €
10 700 €	11 235 €	24	269 640 €	11 797 €	25	294 919 €	12 151 €	25	303 766 €
15 000 €	15 750 €	33	519 750 €	16 538 €	34	562 275 €	17 034 €	34	579 143 €
20 000 €	21 000 €	22	462 000 €	22 050 €	23	507 150 €	22 712 €	23	522 365 €
26 000 €	27 300 €	26	709 800 €	28 665 €	27	773 955 €	29 525 €	27	797 174 €
30 000 €	31 500 €	23	724 500 €	33 075 €	24	793 800 €	34 067 €	24	817 614 €
36 000 €	37 800 €	142	5 367 600 €	39 690 €	144	5 715 360 €	40 881 €	145	5 927 702 €
40 000 €	42 000 €	362	15 204 000 €	44 100 €	366	16 140 600 €	45 423 €	371	16 851 933 €
10 000 €									
TOTAL		651	23 369 115 €		664	24 917 051 €		670	25 932 558 €

BUDGET GLOBAL FSER

	2011	2012	2013
Subvention exploitation	23 369 115 €	24 917 051 €	25 932 558 €
Aide sélective	4 700 000 €	5 150 000 €	6 100 000 €
Subvention d'installation	379 885 €	380 000 €	402 442 €
Aides à l'équipement	486 000 €	487 949 €	500 000 €
Recours gracieux et contentieux	51 000 €	51 000 €	51 000 €
Frais de fonctionnement	14 000 €	14 000 €	14 000 €
TOTAL BUDGET FSER	29 000 000 €	31 000 000 €	33 000 000 €

2- REFORME DU FSER

a- PLAFOND DE LA TRANCHE 76 200€ - 199 999€

- **Suppression du plafond des 199 999€.**
- **Si un plafond doit perdurer :**
 - o Réévaluation au minimum à 270 000€ pour les radios diffusant en analogique ou en numérique.
 - o Réévaluation au minimum à 300 000€ pour les radios diffusant à la fois en analogique et en numérique.

b- CRITERISATIONS :

- **Les critères et sous critères explicites à la fois quantitativement et qualitativement :**
 - o Afficher clairement le nombre de pièces justificatives nécessaires par critère
 - o Fournir un document type d'attestation qui pourrait être joint avec le dossier de demande de subvention.
 - o Valoriser différemment une action ponctuelle (pondération à 1) d'une action menée durant toute l'année (pondération 5) ou au trimestre (pondération 3).
 - o Préciser pour la formation, la nécessité que la structure formatrice possède un numéro de déclaration auprès de la préfecture et accepter la formation en interne lorsqu'elle est clairement justifiée (formateur agréé, planning...)
- **Passage à 1 point du critère N°7**
 - o Avec au mois 15h de programme propre sur le programme principale et 4h de PIL quotidien sur l'annexe.
 - o Point conditionné également à l'obtention d'un point minimum dans les critères 3, 4, 5 et 6.
- **Passer le total des points à 16 (15,5 actuels + 0,5 point supplémentaire critère N°7)**
- **Mettre en priorité les critères 3, 4, 5 et 6 en tête puis le critère « diversification des ressources », « Emploi et formation », et « Programme propre »**
- **Les points obtenus dans les critères « diversification des ressources », « Emploi et formation », et « Programme propre » seraient conditionnés à l'obtention d'au moins 1 points dans les autres critères (actions culturelles et éducatives, échange de programmes, ...)**

c- OBSERVATIONS ET DONNEES STATISTIQUES :

- **Mise en place d'un observatoire des radios associatives :**
 - o Au minimum, une gestion statistique des données recueillies par le FSER
 - o Mise à disposition et traitements des données en termes économiques, d'emploi, de vie associative, ... issues des dossiers de demandes de subvention déposés auprès du FSER.

d- REFERENT DRAC :

- **Un relais de la DGMIC au niveau régional par la présence d'un conseiller dédié aux médias au sein des DRAC.**
 - o Permettre un dialogue en région entre l'Etat, les radios et les collectivités locales
 - o Favoriser les concertations à l'échelle régionale (comme par exemple pour le Cinéma et l'audiovisuel)
 - o Favoriser la co construction
 - o Appui au conseil pour les radios associatives.

e- COMMISSION FSER :

- **Suppression des sièges des représentants des régies publicitaires.**
- **2^{ème} siège pour le SNRL au sein de la commission FSER.**

f- L'AIDE A L'EQUIPEMENT :

- **Suppression du calcul de l'investissement sur du HT, les radios associatives ne récupérant pas la TVA.**

g- TRANSPARENCE DE LA TAXE PERÇUE

- **Affichage du budget perçu par la taxe sur les régies publicitaires dans le bilan annuel du FSER**

D- LA RNT

La future arrivée de la RNT verra d'une part, de forts investissements pour les radios actuellement autorisées en analogique et d'autre part, l'installation de nouvelles stations diffusant uniquement en numérique.

Le SNRL préconise de distinguer 2 types de fonds avec pour chacun une enveloppe budgétaire distincte : Le FSER actuel et un Fond pour le passage au numérique dans les conditions suivantes :

1- CAS DES NOUVEAUX ENTRANTS EN RNT

La radio nouvellement autorisée en RNT pourra prétendre à l'ensemble des aides du FSER et à deux aides supplémentaires :

- **Aide à la diffusion numérique** : le SNRL propose une prise en charge à hauteur de 30% du montant total TTC du cout de la diffusion en numérique sur les 3 premières années. Au prorata du nombre de mois de diffusion par rapport à la délivrance de l'autorisation du CSA la 1^{ère} année.
- **Aide pérenne à la création numérique** : le SNRL propose qu'une aide pérenne à la création numérique spécifique à la RNT (Par ex. : Données associées) soit mise en place sur la base suivante : 10.000 € + 25% de l'aide sélective par an.

2- CAS DU SIMULCAST

Pour les radios diffusant actuellement en analogique et qui assureront une diffusion également en numérique, le SNRL propose également deux aides supplémentaires :

- **Aide à la diffusion en RNT** : Le SNRL propose que cette aide soit mise en place sur la base de : 10.000 € + 50 % du solde TTC sur facture de l'opérateur de diffusion jusqu'à l'extinction de l'analogique.
- **Aide pérenne à la création numérique** : le SNRL propose qu'une aide pérenne à la création numérique spécifique à la RNT (Par ex. : Données associées) soit mise en place sur la base suivante : 10.000 € + 75% de la somme de l'aide sélective par an.

3- TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FSER

	SUB. EXPLOITATION	AIDE SELECTIVE	INSTALLATION	EQUIPEMENT	AIDE A LA DIFFUSION NUMERIQUE (RNT)	AIDE A LA CREATION NUMERIQUE (RNT)
SIMULCAST	OUI	OUI	OUI	OUI	10 000€ + 50% solde facture Jusqu'à extinction de la diffusion analogique	10 000€ + 75% de l'aide sélective
RADIO NUMERIQUE	OUI	OUI	OUI	OUI	30% solde facture Sur les 3 premières années	10 000€ + 25% de l'aide sélective

Le Budget du FSER devra tenir compte et anticiper les nouveaux entrants en numérique et les radios qui assureront une double diffusion afin de mettre en place un budget adéquat et que les « fonds numériques » ne margent pas sur les fonds actuels destinés uniquement aux radios diffusant en analogique.